

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Arrêté du 25 octobre 2012 fixant la liste des candidats admis en qualité d'élèves à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2012 (52^e promotion)

NOR : AFSS1230648A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code de la sécurité sociale, article R. 123-28 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 relatif à la nature des épreuves, à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant ouverture de deux concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2012 (52^e promotion) et fixant le nombre de places offertes ;

Vu les arrêtés du 4 mai 2012 et du 23 juillet 2012 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour l'année 2012 (52^e promotion) ;

Vu la délibération du jury des concours d'entrée en date du 5 octobre 2012,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les candidats dont les noms suivent, par ordre de mérite, sont admis en qualité d'élèves à la suite des épreuves du concours interne d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2012 :

- 1^{er} M. Couble (Valentin).
- 2^e M. Perocheau (Gaël).
- 3^e Mlle Rein (Émilie).
- 4^e M. Poigniez (Hugues).
- 5^e Mlle Magnon (Hélène).
- 6^e M. Frénet (Frédéric).
- 7^e M. Ekinci (Ismail).
- 8^e Mme Mora (Marie-Claire).
- 9^e M. Menoud (Laurent).
- 10^e M. Pastor (Antoine).
- 11^e M. Wino (Jonathan).
- 12^e M. Mouré (Noël).
- 12^e M. Brayet (François).
- 14^e Mme A'Campo-Czunyi (Malvey).
- 14^e Mlle Neveu (Déborah).
- 16^e M. Biès (Thierry).
- 17^e Mme Williot (Stéphanie).
- 18^e M. Flitti (Éric).
- 19^e Mme Casbas (Laurence).
- 20^e Mme Cayado (Emmanuelle).
- 21^e Mme Dumas-Larrat (Isabelle).
- 22^e M. Uguen (Stéphane).
- 23^e Mme Bluzat (Séverine).
- 24^e Mme Jacquet (Magali).
- 25^e Mlle Bilgin (Bahar).
- 25^e Mme Billon (Nicole).
- 27^e Mme Cinna-Pierre-Charles (Anne).

- 27^e M. Méric (Julien).
- 27^e Mlle Lucas (Emmanuelle).

Article 2

Les candidats dont les noms suivent, par ordre de mérite, sont admis en qualité d'élèves, à la suite des épreuves du concours externe d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2012 :

- 1^{er} M. Bonnier (Raphaël).
- 2^e Mlle Leporcher (Oriane).
- 3^e Mlle Ferrandon (Sarah).
- 4^e Mlle Moreigne (Maud).
- 5^e M. Bouvier (Quentin).
- 6^e Mlle Houssière (Audrey).
- 7^e Mlle Di Certo (Inès).
- 8^e Mlle Flottes (Amandine).
- 9^e Mlle Fillet (Isabelle).
- 10^e Mme Viviès (Laure).
- 11^e M. Mouronval (Quentin).
- 12^e M. Darin (Jean-Philippe).
- 13^e Mlle Giacalone (Ludivine).
- 14^e Mlle Robineau (Pauline).
- 15^e M. Isaac (Jean-Loup).
- 16^e Mlle Brun (Géraldine).
- 17^e Mlle Saint-Cricq (Caroline).
- 18^e M. Gibert (Romain).
- 19^e Mlle Duranton (Élidie).
- 20^e M. Moueza (Djor Krevys).
- 21^e Mlle Come (Anne-Lise).
- 22^e Mlle Hudzik (Sophie).
- 23^e Mlle Bartoli (Lisa).
- 24^e Mlle Libersac (Anne-Claire).
- 25^e M. Reberry (Damien).
- 26^e M. Bussière (Laurent).
- 27^e Mlle Michel Paulsen (Philippine).
- 28^e M. Gruau (Raphaël).
- 29^e Mlle Divay-Feillet (Léa).

Liste complémentaire

- 30^e M. L'Hermitte (Thibaut).
- 31^e Mlle Javelle (Morgane).
- 32^e Mlle Michel (Aurélie).
- 33^e M. Cantier (Clément).
- 34^e Mlle Beau (Ophélie).
- 35^e Mlle Vigne (Alix).
- 36^e Mme Tellaa (Mélanie).
- 37^e Mlle Cure (Hélène).
- 38^e M. Cerclier (Gabriel).
- 39^e M. Delesalle (Olivier).
- 40^e M. Bougeard (Xavier).
- 41^e Mlle Drame (Waria).
- 42^e Mlle Wachowiak (Éléonore).
- 43^e Mlle Douffet (Marie).
- 44^e Mlle Bois (Juliette).
- 45^e M. Pautet (Valentin).
- 46^e Mlle Kebe (Djeinaba).

Article 3

L'admission à l'École nationale supérieure de sécurité sociale est subordonnée aux résultats des examens médicaux prévus à l'article 21 de l'arrêté du 12 novembre 1997 et à la production, dans un délai de quinze jours après la notification de leur succès, des pièces constituant le dossier administratif mentionnées dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale.

Article 4

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 25 octobre 2012.

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé
et par délégation :

Le directeur de projet,

J.-L. REY

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation :

*Le directeur des affaires financières,
sociales et logistiques,*

C. LIGEARD